

Le SEA-UNSA adhérent de la fédération de l'UNSA Education première fédération de l'UNSA vient d'apprendre la « création d'un syndicat d'encadrement ».

Communiqué SEA-UNSA Education le 12 octobre 2021

Le SEA-UNSA adhérent de la fédération de l'UNSA Education première fédération de l'UNSA vient d'apprendre la "création d'un syndicat d'encadrement".

Les statuts ont-ils été déposés, sont-ils connus, vont-ils se fédérer à la FGAF, à la CGC. Le disent ils à leur futurs syndiqués.es. Qui est leur secrétaire général.e ?

Ce syndicat n'appartient pas à l'UNSA et d'ailleurs à aucune autre fédération pour l'instant, il a pour initiateurs des directeurs.trices d'établissements sous statut d'emploi majoritairement des D1.

Il n'est donc pas représentatif dans aucune instance du ministère (CTM, CTEA, CNEA, CAP, CHSCTM) ni dans son action sociale (ASMA) et ne participe donc à aucun groupe de travail au titre de l'UNSA et ne peut se prévaloir de son appartenance auprès des responsables politiques.

Ce "syndicat", jalouxant l'association des directeurs.trices d'EPLEFPA se veut en fait son concurrent, voire celui d'autres associations, reconnues par le ministère comme experts et qui participent à de nombreux groupes de travail au titre de l'administration.

Il ambitionne de syndiquer tous les personnels d'encadrement du ministère de l'agriculture au delà de l'enseignement agricole voulant s'installer en lieu et place d'autres syndicats existants quelle que soit la fédération d'affiliation. Ils se présentent comme "un collectif" (de gilets blancs ?).

Les personnes présentées dans leur courrier électronique comme initiateurs.trices de ce syndicat appartenaient au SEA-UNSA pour grande partie, certains viennent du SGEN-CFDT.

Ils.elles s'en sont exclus par un appel à se syndiquer à un autre syndicat dès septembre (syndicat non créé), dans le dos de leur propre syndicat d'appartenance qui ne l'a appris que par hasard.

Cette démarche non transparente est semble-t-il la marque de fabrique de ce "syndicat/collectif".

Pourquoi ce groupe a-t-il décidé de partir?

- recherche de prise de pouvoir au sein du SEA-UNSA avec demande de siéger dans les CT en lieu et place des autres personnels sans le moindre mandat comme "des électrons libres" ne faisant pas la différence entre

une association et un syndicat. Il a recherché à instrumentaliser la représentativité du SEA-UNSA Education s'appuyant sur les près de 2000 personnes ayant voté pour l'UNSA Education au sein de l'enseignement agricole.

- Refus d'une démarche de syndicat général bien que leur responsable ait évoqué un temps de faire les "coucou" au SGEN CFDT syndicat général, du fait du départ de ses responsables nationaux. Leur représentant en congrès a pourtant voté les statuts et les mandats du SEA.
- Refus de prendre donc en compte l'intérêt de tous les personnels ne désirant que défendre leur statut personnel, envieux de la carrière d'autres corps du ministère.
- Se présentant comme des chefs d'entreprise devant l'UNSA fonction publique et l'UNSA Education lors d'une médiation fin septembre, leur responsable invite à modifier le fonctionnement des EPLEFPA pour peut-être y accroître un pouvoir discrétionnaire. Il s'éloigne de la volonté de construire un syndicalisme démocratique pour tous, reproduisant les hiérarchies des établissements sans grande originalité.
- Refus de règles collectives nationales de gestion des personnels sur budget et donc opposé au protocole d'accord CFA/CFPPA qui doit être rénové dans sa partie deux, préférant une gestion locale sans règles de droit véritable, sans contrôle véritable puisqu'il n'existe pas d'inspection du travail compétente pour les personnels du budget hors salarié.es d'exploitation agricole.
- Refus de reconnaître les personnels formateurs.trices comme enseignants.es alors que les décrets des GRETA et des CFA académiques le font eux.

Le SEA-UNSA Education s'est construit sur une démarche démocratique respectueuse des règles de droit, pour un fonctionnement des établissements du technique et du supérieur démocratique.

Ce n'est pas une association, encore moins un parti politique. Il est régi par des mandats de congrès.

"Ce syndicat" ne pourra donc pas utiliser les moyens syndicaux de l'UNSA, l'expertise des personnels permanents juristes, accompagnateurs.trices catégoriels, locaux.

Le syndicalisme n'est pas une aventure personnelle, il se construit dans le respect de la démocratie collectivement, dans le respect de tous.tes.

La démarche des fondateurs de ce "collectif" a un intérêt pour le SEA-UNSA elle a permis de mettre à jour et de clarifier les positions de chacun.e.

Le SEA-UNSA qui a défendu en intersyndicale (FSU, FO) un statut de corps interministériel à gestion ministérielle pour les directions syndique donc toujours tous les personnels quels qu'ils soient dans le respect de tous les

personnels et de leurs intérêts et participera au prochain comité de suivi, issu du CTM, de la charte de gestion du nouveau statut d'emploi des personnels de direction.

Nous remercions ceux qui nous ont indiqué vouloir continuer à s'investir dans le pôle « encadrement et pilotage des établissements » créé au sein du SEA-UNSA dans le respect de tous les personnels et sans reproduction de la hiérarchie au sein des équipes de direction.

Paris le 12 octobre 2021